



LA PRÉSENTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE.

UCB clôture avec succès son offre au public d'obligations à taux fixe et décide de clôturer anticipativement la période d'offre

Bruxelles (Belgique), 9 novembre 2023 - 18h (CET) – Information Réglementée

Le 7 novembre 2023, UCB SA/NV ("**UCB**") a annoncé l'émission, par la voie d'une offre au public en Belgique et au Luxembourg sous son programme Euro Medium Term Note récemment mis à jour, d'obligations à taux fixe de 5,20 % et d'une maturité de 6 ans pour un montant minimum de EUR 100 millions et un montant maximum de EUR 300 millions (les "**Obligations**"). La période d'offre pour l'émission a débuté le 9 novembre 2023.

Comme le montant maximum de EUR 300 millions a été entièrement levé, UCB a décidé de mettre fin à la période d'offre de manière anticipée le 9 novembre 2023 à 17h30 (CET).

Les Obligations (ISIN BE0002976570) seront émises le 21 novembre 2023 et une demande a été faite pour que les Obligations soient cotées sur Euronext Brussels et admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels à partir de la date d'émission. La date de paiement prévue est le 21 novembre 2023.

Compte tenu d'une sursouscription à l'offre, une réduction sera appliquée. Cela veut dire que les souscriptions seront réduites proportionnellement, avec attribution d'un multiple de EUR 1.000 et, si possible (c'est-à-dire s'il n'y a pas plus d'investisseurs que d'Obligations), un montant nominal minimum de EUR 1.000 qui correspond à la dénomination des Obligations et qui est le montant minimum de souscription pour les investisseurs. Les souscripteurs peuvent se voir appliquer des pourcentages de réduction différents sur les montants qu'ils ont souscrits en fonction de l'intermédiaire financier par lequel ils ont souscrit aux Obligations. Les souscripteurs seront informés du nombre d'Obligations qui leur sont attribués par l'intermédiaire financier concerné dès que possible.

Les produits nets de cette émission seront utilisés à des fins générales d'entreprise et de financement de l'Émetteur et de ses filiales, y compris le refinancement partiel des emprunts bancaires à terme en cours.





UCB News

Sandrine Dufour, CFO d'UCB, a commenté : « Nous sommes très heureux de la confiance que les investisseurs de détail nous ont témoignée en répondant positivement à cette émission d'obligations. Le succès de cette transaction souligne l'accès d'UCB à des sources de financement diversifiées et nous permet d'allonger le profil de maturité de notre dette ».

Ce message doit être lu conjointement au prospectus de base datant du 17 octobre 2023, tel que complété par le supplément n°1 datant du 24 octobre 2023 et les conditions définitives des Obligations comprenant le résumé spécifique pour l'offre en Anglais, en Néerlandais et en Français. Ces documents peuvent être consultés sur les sites web d'[UCB](#) et de [Belfius Bank](#), [BNP Paribas Fortis](#), [ING Bank N.V.](#), [Belgian Branch](#) et [KBC Bank](#).

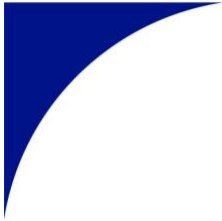
Exonération de responsabilité

LA PRÉSENTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE.

La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou de souscription de titres, ni une invitation à faire une offre d'achat ou de souscription de titres, et les titres ne peuvent être vendus ou souscrits dans une juridiction où une telle offre, invitation, vente ou souscription serait illégale sans souscription ou qualification préalable en vertu de la législation financière de ladite juridiction. L'émission, la souscription ou l'achat de titres sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires particulières dans certaines juridictions. UCB n'est pas responsable en cas de violation de ces restrictions par quiconque.

Aucune offre publique ne sera faite sur les titres visés dans le présent document aux États-Unis. Les titres auxquels il est fait référence dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "**Securities Act**") ou auprès de toute autre autorité de surveillance de titres d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants américains (*U.S. persons*), sauf en vertu d'une exemption à l'obligation d'enregistrement du Securities Act. Les termes utilisés dans ce paragraphe ont la signification qui leur est donnée dans le règlement S du Securities Act. Les termes utilisés dans le présent document n'ont pas été approuvés ou rejetés par la SEC, toute autre autorité de contrôle des titres d'un État ou tout autre organisme de contrôle des États-Unis, et ces autorités n'ont pas évalué le caractère approprié de l'offre proposée ni le caractère adéquat ou l'exactitude du présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

Le présent document n'est pas un document d'offre ou un prospectus relatif à une offre de titres par UCB. Les investisseurs ne peuvent accepter une offre de titres qui sont mentionnés dans le présent document ni les acquérir à moins qu'ils ne le fassent sur la base des informations contenues dans le prospectus de base daté du 17 octobre 2023, tel que complété par le supplément n°1 daté du 24 octobre 2023, et les conditions définitives des Obligations.



UCB News

Pour toute question relative au présent communiqué de presse ou pour obtenir de plus amples informations, prenez contact avec UCB :

Investor Relations

Antje Witte

T +32 2 559 94 14

antje.witte@ucb.com

Julien Bayet

T +32 2 559 95 80

julien.bayet@ucb.com

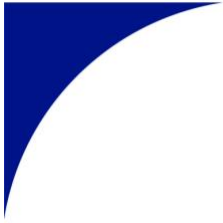
Corporate Communications

Laurent Schots

T+32 2 559 92 64

laurent.schots@ucb.com





UCB News

À propos de UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique d'envergure mondiale qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments et de solutions innovants pour transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. UCB emploie environ 8.700 personnes réparties dans environ 40 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 5,5 milliards en 2022. UCB est cotée à la bourse d'Euronext Bruxelles (symbole: UCB). Suivez-nous sur Twitter: @UCB_news.

